 <p><b>Agence des aires marines protégées</b></p>	<p><b>Diagnostic socio-économique de la partie marine du site N2000 « Ile de Groix »</b></p>
	<p><b>Objet</b> : présenter aux membres du groupe de travail les résultats de cette première partie du document d'objectifs et échanger sur ce sujet</p>
<p><b>Rédaction</b> : Antoine Gergaud</p>	<p><b>Date</b> : 07-12-2015</p>

### La pêche professionnelle

Sources et méthodes :

Cette partie est rédigée sur la base du rapport réalisé par le CRPMEM Bretagne pour ce document d'objectifs. Le rapport est disponible dans son intégralité en **annexe X**.

**Il s'agit d'une synthèse, il est donc indispensable de se reporter à ce diagnostic complet pour disposer de l'ensemble des informations sur les pratiques de pêche.**

Deux sources d'informations ont été utilisées pour réaliser le diagnostic des activités de pêche professionnelle au sein du site :

- Les informations issues du SIH (Système d'Information Halieutique) d'IFREMER ;
- Les informations issues de la méthodologie VALPENA (pour éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités) développée et mise en œuvre par les Comités des pêches, en partenariat avec l'Université de Nantes ;



Figure 1 : Marin-pêcheur remontant un casier de pêche (Crédit photographique : Symel / T. Abiven)

Au sein de l'Ifremer, le SIH constitue le réseau pérenne et opérationnel d'observation des ressources halieutiques. En effet, la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), avec l'Ifremer, assure le suivi de l'ensemble des navires inscrits au fichier national de la flotte de pêche communautaire (FPC). Ils reconstituent les calendriers d'activité des navires de pêche professionnelle à partir de différentes sources de données (enquêtes auprès des professionnels, traitement des données de géolocalisation des navires, données déclaratives de captures et d'effort de pêche, données de criées...). Les informations sont collectées à l'échelle des secteurs statistiques CIEM (rectangles<sup>1</sup> ou sous-rectangles). Des synthèses de ces données sont produites à différentes échelles et notamment à l'échelle des sites Natura 2000.

VALPENA est une méthodologie d'acquisition, de normalisation et de traitement de données de fréquentation des navires de pêche. Elle a pour origine une volonté commune des comités des pêches d'apporter une information géographique normalisée et des éléments quantifiés, selon une méthode scientifiquement établie en vue des négociations sur l'implantation de nouveaux usages de l'espace marin. Cette méthodologie repose sur des enquêtes menées auprès des professionnels volontaires. Elle vise à reconstituer leur activité de l'année passée selon un carroyage fin de 3\*3 milles nautiques, (basé sur les rectangles statistiques CIEM) : elle recense pour chaque navire et pour chaque mois de l'année, les engins de pêche mis en œuvre, les espèces ciblées et les zones de pêche. Les informations recueillies sont restituées à la fois individuellement et collectivement afin de les valider.

<sup>1</sup> Un rectangle mesure approximativement 40\*30 milles nautiques

**Remarques importantes :**

Les sources et les méthodes d'analyses utilisées sont détaillées dans le rapport complet figurant en **annexe X** et correspondent au meilleur niveau de connaissance mobilisable dans le cadre de Natura 2000. Le rapport précise les limites ou les biais que peuvent présenter ces informations. Ils doivent être considérés pour la bonne compréhension et interprétation de ce diagnostic des activités de pêche professionnelle au sein du site. On retiendra notamment que :

- les informations issues du SIH (2012) sont à considérer avec précaution (échelle d'analyse supérieure à celle du site Natura 2000 et synthèse des données encore soumises à la relecture des comités des pêches) ;
- le nombre de navires enquêtés dans le cadre VALPENA, bien que supérieur au  $\frac{3}{4}$  du nombre total de navires, n'est pas exhaustif ;
- deux années de références ont été utilisées pour les informations issues de VALPENA (2010 pour les navires des Pays de la Loire d'une part et 2013 pour les navires bretons d'autre part) ;
- **Ce diagnostic représente l'activité des flottilles à un temps donné, il ne doit pas être considéré comme un descriptif figé. La pêche est une activité par nature très mobile et fluctuante : les pêcheries varient d'une année à l'autre en fonction de nombreux facteurs liés à ce secteur (ressources, réglementation, marchés, stratégie de pêche, conditions météorologiques, conditions sanitaires, etc.).**

Définition (lfremer.fr) :

Il n'existe pas de définition légale de la pêche professionnelle dans le domaine maritime. Contrairement au pêcheur de loisir, le pêcheur professionnel tire son revenu du produit de sa pêche. Le pêcheur ne produit pas mais il prélève une part de la ressource naturelle. Il pêche sur des zones ouvertes à la concurrence d'autres pêcheurs et est soumis aux éléments naturels (vents, marées, tempêtes...) qui peuvent rendre l'activité difficile, voire impossible. Le pêcheur professionnel peut être soit un marin pêcheur soit un pêcheur à pied.

Contexte :

- Organisation de la pêche professionnelle :

Le rôle des Etats en matière de gestion des pêches reste primordial dans leur mer territoriale (bande des 12 milles nautiques), la pêche dans cette zone étant réservée aux pêcheurs de l'Etat membre ainsi qu'aux autres Etats détenteurs de "droits historiques". La France a choisi de partager cette gestion avec les Comités des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, sur le fondement du livre neuf du code rural et de la pêche maritime (respectivement articles R 911-3 et R 912-31). La pêche dans ces eaux fait donc l'objet d'une cogestion entre les autorités administratives de l'Etat (ministère chargé de la pêche et préfetures) et les structures professionnelles (Comités national et régionaux des pêches).

La pêche professionnelle est organisée par différents acteurs qui interviennent à différentes échelles :

- L'Union européenne dispose d'une compétence exclusive en matière de pêche, la Politique Commune de la Pêche (PCP), réformée en 2013 constitue le cadre d'intervention sectorielle. Parmi les nouveaux éléments de la réforme de 2013 sont à noter la réduction au maximum des captures non désirées (via l'obligation progressive de débarquement dit « 0 rejets ») et la

régionalisation des règles et des structures de gestion en renforçant la consultation des parties concernées.

- La Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), veille à l'application de la réglementation européenne et nationale, organise le contrôle et la surveillance des pêches, détermine la politique d'aide à l'investissement des entreprises de pêche et gère les crédits d'Etat et communautaires à la pêche, notamment le Fonds européen pour les affaires maritimes (FEAMP).
  - Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) est l'échelon national de l'organisation professionnelle de la pêche dont la mission première est la représentation et la promotion des intérêts généraux des professionnels. L'ensemble des membres de la profession y adhère obligatoirement. Il élabore la réglementation des pêches dans les eaux territoriales en matière de cohabitation, limitation du temps de pêche, ajustement de l'effort de pêche, gestion des volumes de captures etc., via notamment la mise en place de licences de pêche.
  - Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Bretagne a le même rôle que le CNPMEM mais à son échelle.
  - Le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) du Morbihan représente et promeut les intérêts généraux des professionnels à l'échelle locale, via un rôle d'information économique et d'assistance technique envers les professionnels, et en formulant des avis et propositions au CRPMEM Bretagne voire au CNPMEM.
  - Les Organisations de Producteurs (OP) sont des groupements d'intérêts économiques, auxquels adhèrent librement les entreprises de pêche. Leur rôle principal est l'organisation du marché, la gestion des quotas de pêche qui leurs sont alloués, et la gestion des licences des espèces soumises à quota de capture communautaire. *Les Pêcheurs de Bretagne* représente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 la plus grande organisation de producteurs d'Europe, avec 800 navires et 3 000 marins.
- Importance socio-économique et enjeux de la pêche en Bretagne (sources : SIH / Ifremer)

La pêche professionnelle est une activité économique prépondérante en Bretagne, 1<sup>ère</sup> région française en volumes débarqués et en valeur. En 2012, ce sont 264 409 tonnes (algues comprises) qui ont été débarquées en Bretagne, pour une valeur de plus de 481 millions d'euros<sup>2</sup>.

En 2012, 1 318 navires de pêche sont immatriculés en Bretagne (dont 1 266 actifs), générateurs d'emploi pour environ 3 534 marins embarqués<sup>3</sup> (source : SIH Ifremer, synthèse 2012 Bretagne). Ces vingt dernières années, une importante baisse de l'activité s'est toutefois traduite à travers une diminution de près de 50% du nombre total de navires (notamment les navires de plus de 12 m). Ces évolutions peuvent en partie s'expliquer par des évolutions techniques des navires (augmentation de la puissance, efficacité de pêche, etc.), mais aussi en raison des difficultés rencontrées par la profession (plans de sortie de flotte, fluctuation des ressources, évolutions des réglementations, etc.).

---

<sup>2</sup> Extrait de la monographie 2012 du CRPMEM Bretagne. Sources diverses : ABAPP, OP de thon congelé, chambre syndicale des algues marines.

<sup>3</sup> Nombre approximé à partir du nombre de marins présents à bord des navires les mois où ces derniers sont actifs.

La flotte bretonne est constituée de navires de taille variable (de moins de 7 m à plus de 40 m) avec différents rayons d'action (côtier, mixte, large). La grande majorité des navires est de taille inférieure à 12 m (75% de l'effectif total) et pêche essentiellement à la côte.

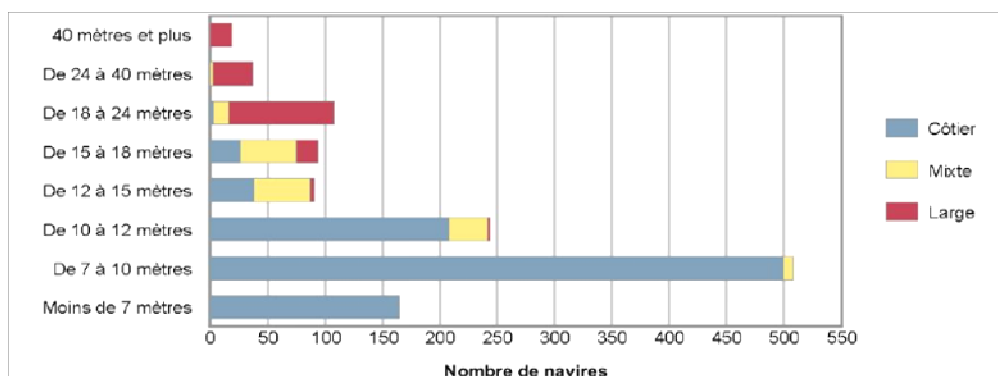


Figure 2 : Répartition des navires par catégorie de longueur et par rayon d'action en région Bretagne (Ifremer SIH, 2014). Les navires ayant exercé plus de 75% de leur activité dans les 12 milles sont qualifiés de « côtiers », entre 25 et 75 % de « mixtes », plus de 75% à l'extérieur de la bande côtière de « larges ».

En 2012, le nombre moyen d'engins mis en œuvre s'élève à 2,3 engins par navire, certains navires pouvant exercer jusqu'à 5 métiers de pêche différents. Cette polyvalence est surtout caractéristique des navires côtiers de petite taille qui s'adaptent au cours des saisons à la disponibilité des espèces cibles.

Les principaux métiers pratiqués en Bretagne sont :

- le filet à poissons (34 % des navires),
- la drague à coquille Saint-Jacques (27%),
- le chalut de fond à poissons (25%),
- le casier à gros crustacés (20%).

On observe toutefois des différences entre le nord et le sud de la Bretagne. Au sud, le chalut de fond à poissons (28%) est le 1<sup>er</sup> métier pratiqué, suivi du filet à poissons (33%) et du chalut de fond à langoustine (20% des navires) spécifique du Golfe de Gascogne.

- Importance socio-économique estimée à l'échelle du site (sources : SIH / Ifremer)

La production associée au secteur de Groix est estimée à 2 100 tonnes, pour une valeur d'environ 8,7 millions d'euros. Ces productions proviennent principalement de la pêche de poissons démersaux et benthiques et des petits poissons pélagiques. La langoustine est également importante dans la production en terme de valeur marchande puisqu'il s'agit de la 2<sup>ème</sup> espèce en valeur capturée.

Principales réglementations par métier en vigueur y compris sur le site île de Groix en 2014-2015 :

Métier	Zone	Licence / encadrement	Navire		Engins	Période	Espèces / quotas	
			Contingent	Taille/puissance				
Chalut à lançon	Dans les 0-3 milles (dérogation)	Autorisation administrative - Titulaires de la licence Palangre zone 9 et 10 exclusivement	/	/	Chalut type lançon « lançon » monté sur un bourrelet en mixte, non lesté, non chaîné. Maillage 16 m/m maille étirée.	Tous les jours, 1h avant le lever du soleil - coucher du soleil	Destiné aux appâts uniquement	
Chalut de fond	Langoustine	A partir de 3 milles	Licence délivrée par l'OP	158 en Bretagne	LHT <sup>4</sup> ≤ 20,8 m (22,50 m sous certaines conditions)	2 chaluts max ; Dispositif sélectif merlu obligatoire ; Dispositifs sélectifs langoustine obligatoire.	/	Taille mini : 9 cm Quota global
								Poissons
Chalut pélagique	De jour pour la capture des poissons bleus, dans les eaux situées en dedans des 9 milles des lignes de bases droites ; En tout temps, dans les eaux situées entre 9 et 12 milles de base droite ; Interdiction en tout temps et en toute zone sur les plateaux rocheux ; Interdiction en tout temps secteurs 2 et 3 ; Interdiction du GOV <sup>5</sup> à moins de 6 milles des lignes de base.	/	/	Puissance ≤ 450 CV ou jauge brute ≤ 50 Tx <sup>6</sup>	/	/	Selon les espèces	
Drague à coquille St-Jacques	Gisement coquilles Saint-Jacques Courreaux de l'île de Groix - Lorient	Licence Coquilles St-Jacques Ile de Groix	11	LHT ≤ 12 m Puissance motrice non bridée ≤ 200 kW (272 CV)	2 dragues maximum par navire ; Largeur 2 m, 20 dents espacées de 90 mm, anneaux 92 mm ; Drague à volet interdite.	Fixée annuellement : période d'ouverture entre le 01/10/2014 et le 15/05/2015 ; jours de pêche et horaires.	Taille min : 10,2 cm.	
Drague à bivalves	Gisement côtier Lorient bivalves	Licence Bivalves autres que les CSJ <sup>7</sup> Lorient	6	LHT ≤ 10 m Puissance motrice non bridée ≤ 147 kW (200 CV)	1 seule drague autorisée par navire ; Ouverture maximale 0,75 m ; longueur des dents ou largeur de la lame 10 cm maximum	Lever-coucher du soleil, sauf samedi et veille des jours fériés (sauf dérogation)	Selon les espèces	
Bolinche	Zone comprise entre le parallèle 48°30'N et la ligne séparative des zones de compétences des préfets des régions Bretagne/Pays de Loire	Bolinche au sud du 48°30'	27	LHT ≤ 17 m, ou 21 m si antériorité Puissance motrice non bridée ≤ 200 kW (272CV)	/	Interdiction : - du vendredi 10h au dimanche 14h, du 1 <sup>er</sup> /01/2015 au 28/02/2015	Quota de sardines/jr/navire max ; Capture daurade rose interdite ; Quota	

<sup>4</sup> Longueur hors tout

<sup>5</sup> Grande ouverture verticale

<sup>6</sup> Tonneaux de jauge brute

<sup>7</sup> Coquille Saint-Jacques

						et du 1 <sup>er</sup> /06 au 31/12/2015 - du vendredi 10h au dimanche 08h, du 1 <sup>er</sup> /03 au 31/05/2015. - la veille des jours fériés	hebdomadaire et annuel max de bar et daurade grise par navire ; Respect du repos biologique sur le bar du 15/02 au 15/03
<b>Palangre et ligne</b>	0-12 milles Bretagne, secteurs 8 et 9	Licence Palangre/Ligne secteurs 8 et 9	272 en Bretagne	LHT ≤ 16m (ou antériorités)	3000 hameçons/navire	/	Selon les espèces
<b>Filet</b>	0-12 milles Bretagne, secteurs C et D (limite entre C et D : méridien du Pouldu 3°32'O)	Licence Filet Zones C et D	415 en Bretagne (372 pour les navires bretons, 43 pour les extérieurs)	<b>Entre la terre et les 6 milles :</b> LHT ≤ 12 m en zone C, LHT ≤ 13 m en zone D. <b>Entre 6 milles et 12 milles :</b> LHT ≤ 16 m (sauf antériorité)	Dispositions particulières (type, maillages, longueurs, durées d'immersion) selon les espèces	/	Selon les espèces
<b>Licence spéciale Polyvalente Petite pêche côtière :</b>  <b>Filet-Casier-Palangre et ligne</b>	0-12 milles Bretagne : secteurs C et D au filet, secteurs 8 et 9 à la ligne	Licence Polyvalente Petite pêche côtière ou licence « Canot »	396 en Bretagne	LHT ≤ 10 m 2 marins max	<b>Palangre et ligne :</b> 3000 hameçons/navire <b>Casier :</b> 200 casiers à gros crustacés/navire/homme embarqué. Casier à parloir interdit. <b>Filet :</b> Dispositions particulières (type, maillages, longueurs, durées d'immersion) selon les espèces <b>Filets à araignées :</b> 2 km/marin ou 3 km si 1 seul marin. Maillage min 220.	Idem Crustacés	Idem Crustacés
<b>Pouce-pied</b>	Littoral morbihannais, sauf 2 secteurs à Groix : - côte nord : zone comprise entre la pointe de Pen Men et la pointe du Grognon - côte sud : zone comprise entre le méridien passant à 200 m dans l'est de la pointe de St Nicolas et le méridien de la pointe des Chats	Licence spéciale Pouce-pied littoral morbihannais	30	Licence attribuée au : - Couple propriétaire / navire, armé soit à la pêche, en Culture Marine Petite Pêche ou en rôle bivalves. - Aux pêcheurs titulaires du permis de pêche à pied.	Marteau et burin de 50 cm de long maximum, 7 cm de large maximum et d'une rallonge de 50 cm maximum.	Lever-coucher du soleil. Interdiction entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 août, sauf jours de rattrapage fixés par le CDPM/DIRM NAMO.	120 kg maximum brut de tout venant / jour / homme

➤ Généralités

L'île de Groix bénéficie d'un important passé halieutique, basé sur la pêche de la sardine au 18<sup>ème</sup> siècle, puis sur la pêche au thon de la fin du 19<sup>ème</sup> au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. Groix fut à cette époque, le 1<sup>er</sup> port thonier de France, avec 280 thoniers, les fameux voiliers de travail appelés « dundeas », sans compter les 120 navires qui pratiquaient la pêche côtière. Défavorisée par sa situation insulaire, Groix perdit peu à peu sa place de marché au thon au profit de Concarneau, et son importance pour le chalutage au profit de Lorient.

**Selon les données VALPENA, 134 navires ont fréquenté le site Natura 2000** en 2013 (pour les navires bretons) et 2010 (pour les navires ligériens), ainsi qu'un pêcheur à pied morbihannais, ce qui en fait une zone de pêche importante. Parmi eux, 56 sont finistériens, 54 morbihannais et 24 ligériens. Ils proviennent de 18 ports différents. Le principal port d'attache est celui de Lorient (31 navires), suivi de La Turballe (20). Si l'on cumule les navires des trois ports du pays bigouden (St-Guérolé, Le Guilvinec et Loctudy), ils représentent également une part importante des flottilles avec 31 navires.

La plupart des navires est de taille inférieure à 12 mètres (42 %), mais la part des navires de taille supérieure à 15 mètres est également importante (39 %). Le segment des 12-15 mètres rassemble quant à lui les 19% des navires restants.

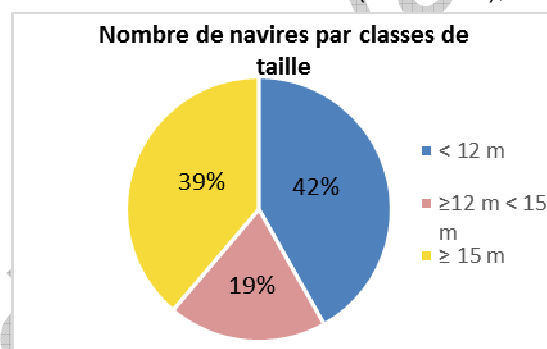


Figure 3 : Répartition des navires du site par classe de taille.

➤ Localisation, saisonnalité et métiers

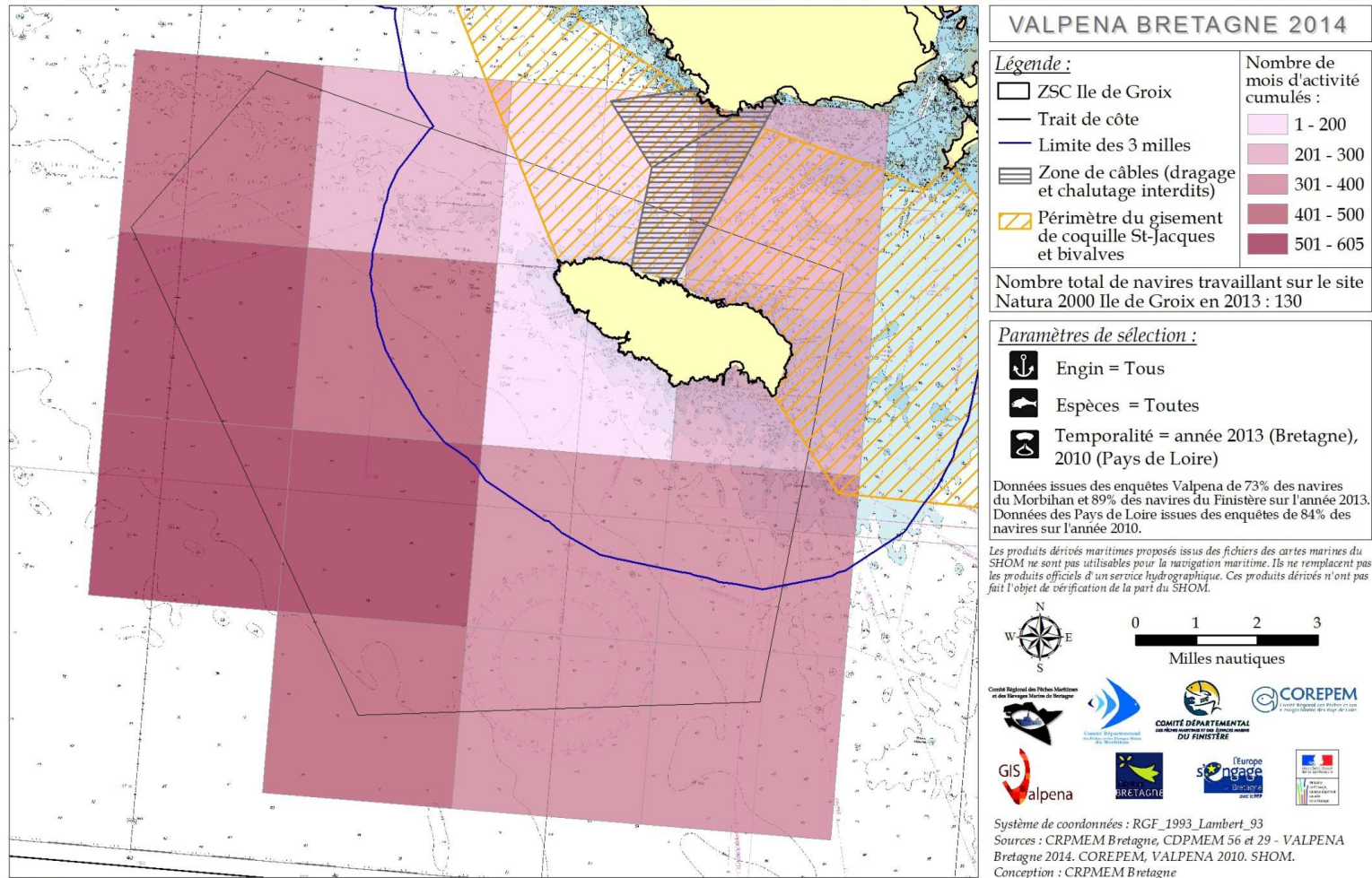
Des activités de pêche professionnelle ont lieu sur l'ensemble du site Natura 2000 et l'intensité de pêche (en nombre de mois d'activité cumulés) pour tous les métiers de pêche confondus se concentrent principalement **sur la partie ouest et sud du site Natura 2000 (cf. figure 4)**.

Néanmoins, les intensités de pêche se distribuent de façon variable au sein du site en fonction des métiers pratiqués (cf. cartes par métier de pêche du rapport complet figurant en **annexe X**). Les métiers de dragues (à coquilles et à bivalves) s'exercent et sont gérés au sein d'un gisement situé au nord-est du site. Pour les autres métiers qui sont pratiqués plus largement au sein du site, des zones sont néanmoins privilégiées par les pêcheurs suivant ces métiers. On observe globalement que :

- Les zones de plus forte fréquentation pour la pratique des engins de pêche mobiles (hors drague et chalut à lançon) se concentrent plutôt au large, c'est à dire au sud-ouest du site pour les chaluts (de fond et pélagique) et au nord-ouest pour la bolinche.
- Les zones de plus forte fréquentation pour la pratique des engins de pêche dormants, sont quant à elles situées plus près de la côte : le casier est plus pratiqué dans l'ouest du site et dans une moindre mesure à l'est. A l'inverse le filet, et les métiers de l'hameçon sont quant à eux plus pratiqués à l'est du site.

**Les informations de spatialisation et d'importance des pratiques, relatives à chacun de ces métiers de pêche sont détaillées dans le rapport du CRPMEM Bretagne annexé au DOCOB**

## Flottes travaillant sur Groix : indicateur d'intensité annuelle tous métiers confondus



Date de création : 12/11/2015

Figure 4 : Indicateur d'intensité annuelle tous métiers confondus (nombre de mois d'activité cumulés pour tous les métiers de pêche confondus. Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013. Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010).



L'activité sur la zone est relativement stable au cours de l'année avec tout de même des périodes d'activité plus forte du printemps à l'automne.

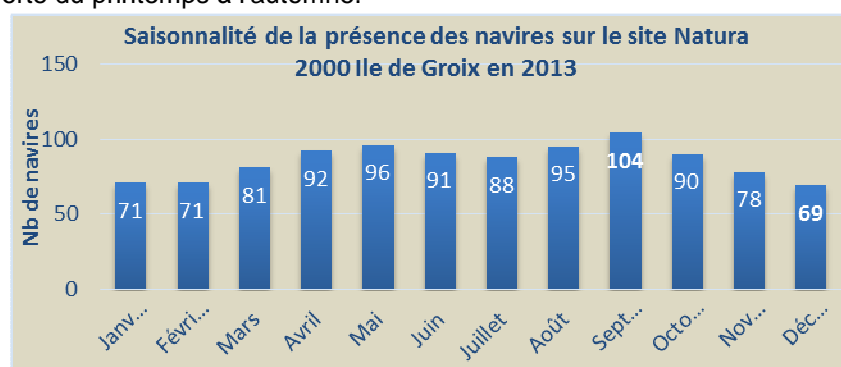


Figure 5 : Saisonnalité des navires fréquentant le site Natura 2000

Les activités pratiquées au sein du site Natura 2000 sont très diversifiées, puisque l'on y recense **22 métiers<sup>8</sup> différents**. Il faut souligner la forte polyvalence des navires, qui exercent la plupart du temps plusieurs métiers au cours de l'année, du mois, voire de la journée. En raison de certaines similarités dans les pratiques (engins ou espèces cibles), certains de ces métiers peuvent être regroupés afin de simplifier leur présentation. Ainsi, **11 catégories de métiers ont été identifiées sur le site Natura 2000**.

**Les métiers les plus pratiqués sur le site Natura 2000 sont le chalut de fond à poisson et à langoustine, le chalut pélagique et le filet trémail et droit.**

Métier	Nb de navires	Regroupement métiers	Nb de navires
Chalut de fond à poissons	6	<b>Chalut de fond à poissons et langoustine (jumeau et simple)</b>	<b>55</b>
Chalut de fond jumeau à poissons	25		
Chalut de fond à langoustine	7		
Chalut de fond jumeau à langoustine	47		
Chalut pélagique simple	9	<b>Chalut pélagique</b>	<b>33</b>
Chalut pélagique en bœufs	24		
Filet trémail à poissons	23	<b>Filet trémail et droit</b>	<b>26</b>
Filet trémail à araignée	2		
Filet droit à poissons (flottants)	2		
Filet droit à poissons	25	<b>Palangre et ligne</b>	<b>17</b>
Ligne de traîne	1		
Ligne à main	3		
Palangre fixe	15	<b>Casier à gros et à petits crustacés</b>	<b>12</b>
Casier à langoustine	3		
Casier à gros crustacés	8		
Casier à crevette	5	<b>Bolinche</b>	<b>7</b>
Bolinche	7		
Drague à coquille St-Jacques	3	<b>Drague à coquille St-Jacques</b>	<b>3</b>
Carrelet à éperlan	2	<b>Carrelet à éperlan</b>	<b>2</b>
Drague à bivalves	1	<b>Drague à bivalves</b>	<b>1</b>
Chalut de fond à lançon	1	<b>Chalut de fond à lançon</b>	<b>1</b>
Pêche du pouce-pied	4	<b>Pêche du pouce-pied</b>	<b>4</b>
	+ 1 à pied		

Figure 6 : Tableau de synthèse des métiers pratiqués sur le site de Natura 2000 Ile de Groix et effectifs associés.

<sup>8</sup> Un métier correspond à la mise en œuvre d'un engin de pêche pour capturer une ou plusieurs espèces cibles dans une zone de pêche donnée

➤ Description de l'activité des différents métiers

*Chalut de fond à poissons et langoustine (jumeau et simple) : p.19 du rapport en annexe X*

Le chalut de fond est un métier pratiqué **toute l'année**, cependant la saison principale pour la **pêche de la langoustine s'étend des mois d'avril à septembre**. Hormis la langoustine, les principales espèces de poissons ciblées sont la lotte, la sole (ainsi que le flet et flétan), le merlu, le merlan et divers gadiformes (églefin, lingue, lieu noir, cabillaud, tacaud...).

On distingue deux stratégies d'exploitation. D'une part, les chalutiers langoustiniers qui ciblent la langoustine toute l'année au cours de marées d'une journée à 48 heures et qui pratiquent parfois également la drague à coquille Saint-Jacques sur les gisements de Groix ou des Glénan en hiver. D'autre part, les chalutiers langoustiniers non exclusifs qui ciblent la langoustine en saison (d'avril à septembre en moyenne), puis le poisson au chalut de fond (lottes, limandes, soles, merlu, lieu, Saint-Pierre...) sur des marées de 2 à 4 jours.

**55 navires ont pratiqué le chalut de fond à poissons et langoustine** sur le site au cours de la période d'étude. Les caractéristiques de la flottille sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Nb de navires en 2013</b> (2010 pour Pays de Loire) :	55. ↳ 26 navires ciblent majoritairement la langoustine, 26 ciblent à la fois la langoustine (en saison) et le poisson en hiver, et 3 uniquement le poisson toute l'année.					
<b>Ports d'attache :</b>	Lorient (15), Le Guilvinec (14), Loctudy (9), Concarneau (9), St-Guérolé (3), Le Belon (1), Port Maria (1), Port-Louis (1), La Trinité sur mer (1), La Turballe (1).					
<b>Taille :</b>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	8,56 m	20,60 m	14,35 m	13	20	22

Figure 7 : Caractéristiques de la flottille de chalut de fond sur le site de l'île de Groix

Durant une marée, les navires réalisent en moyenne **3 à 5 traits de 3 heures, sur des fonds vaseux ou caillouteux compris entre 40 et 120 mètres de profondeur** où vit la langoustine en terrier.

Le chalutage étant interdit à moins de 3 milles nautiques des côtes, les zones les plus travaillées se situent sur la **partie ouest / sud-ouest du site, où se situe la grande vasière**.

Les zones de pêche au chalut de fond sont étendues et une partie seulement (<15 %) se situe dans le site. Néanmoins, la majorité des navires ont une activité au sein du site de façon régulière ou systématique au cours de leur activité au chalut de fond.

*Chalut pélagique : p.22 du rapport en annexe X*

Les principales espèces ciblées sur le site sont l'anchois, la sardine, le bar, le chinchard et la dorade grise. Les données montrent que l'activité est marquée par une très forte saisonnalité avec un pic entre août et novembre, période à laquelle l'espèce pêchée est quasi exclusivement l'anchois.

**33 navires ont pratiqué le chalut pélagique sur le site** au cours de la période d'étude. Les caractéristiques de la flottille sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Nb de navires en 2013</b> (2010 pour Pays de Loire) :	33. ↳ 23 travaillent en bœufs et 9 travaillent seuls.					
<b>Ports d'attache :</b>	La Turballe (20), Lorient (8), Saint-Gilles (4), Port-Louis (1).					
<b>Taille :</b>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	11,98 m	23,40 m	18,76 m	1	1	31

Figure 8 : Caractéristiques de la flottille de chalut pélagique sur le site de l'île de Groix

La durée des traits est variable selon l'espèce cible et les conditions de mer. C'est un métier de « recherche » et certains traits peuvent être infructueux.

Le site Natura 2000 est fréquenté de manière hétérogène. Les zones les plus travaillées sont situées **au sud du site à partir de l'isobathe 50 mètres**. Ce métier est cependant soumis à une **forte variabilité interannuelle** sur le plan temporelle mais surtout sur le plan spatial. Si le site représente une faible part de la surface totale exploitée par les navires pratiquant le chalut pélagique, une part non négligeable de ces navires pratique le chalut pélagique de façon régulière dans le périmètre du site.

*Filet droit et filet trémail : p.25 du rapport en **annexe X***

Le filet est un engin de pêche passif permettant de cibler des poissons ou des crustacés (araignées). Lorsqu'il s'agit d'un filet maillant droit, souvent calé sur le fond, les espèces pêchées sont généralement le rouget, le lieu, le merlu, le merlan, ou éventuellement le bar si le filet est flottant. Lorsqu'il s'agit d'un filet trémail les espèces ciblées sont des espèces benthiques et démersales telles que la sole, la raie, la lotte, la seiche ou le turbot et des crustacés suivant la saison. Les filets sont relevés tous les jours afin de garantir la fraîcheur du poisson. Parfois, ils sont filés et virés en l'espace de deux heures pour certaines espèces fragiles comme le rouget. Seule exception, le filet trémail à lotte qui reste deux nuits à l'eau.

**26 navires ont pratiqué cette pêche sur le site** Natura 2000. Les caractéristiques de la flottille sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Nb de navires en 2013 :</b>	26.					
<b>Ports d'attache :</b>	Lorient (9), Doelan (6), Le Belon (3), Groix (3), Port-Louis (2), Le Palais (1), La Trinité sur mer (1), Kernevel (1).					
<b>Taille :</b>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	6,95 m	12,95 m	9,78 m	21	5	0

Figure 9 : Caractéristiques de la flottille de filet droit et filet trémail sur le site de l'île de Groix

La majorité des fileyeurs ramasse le matériel en période de vives-eaux lorsque le coefficient dépasse 85 et que le courant devient trop fort, ainsi qu'en cas de coup de vent et de fortes houles. Le métier est pratiqué de façon stable **toute l'année**. Il existe en revanche une saisonnalité dans les pêcheries puisque le **filet droit est plus travaillé en hiver** contrairement au **filet trémail qui est plus travaillé en été**.

Selon l'espèce ciblée, le matériel est filé sur des fonds meubles ou durs. Les zones de pêche des fileyeurs se situent essentiellement dans la **bande côtière autour de Groix** du fait de la petite taille des navires utilisés et des risques d'interaction avec les arts trainants plutôt pratiqués au large. La **zone de pêche se situe principalement sur la moitié nord-est du site Natura 2000**.

Le site représente une part variable de la surface totale exploitée par les navires pratiquant cet art dormant sur le site, mais la majeure partie de ces navires le pratique de façon très régulière sur le site Natura 2000.

*Palangre et ligne : p.31 du rapport en **annexe X***

Sur le site, l'espèce la plus pêchée est de loin le bar, suivie du lieu jaune. Quelques unités ciblent le congre à la palangre de fond. Dans une moindre mesure, les autres espèces pêchées sont le merlu, la dorade grise, le merlan, les émissoles et la lingue franche. Notons également, une pêche de peau bleue et de maquereau.

Les métiers de l'hameçon se pratiquent **toute l'année**, mais certaines périodes s'avèrent plus propices que d'autres. La palangre à **bar est surtout travaillée l'été et l'automne**, tandis que la saison principale pour la **ligne à main se situe au printemps et au début de l'été**. **17 navires ont pratiqué la palangre ou la ligne sur le site** Natura 2000. Les caractéristiques de la flottille sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Nb de navires en 2013 :</b>	17 (15 navires pratiquent la palangre fixe, 3 la ligne à main, 1 la ligne de traîne).					
<b>Ports d'attache :</b>	Port Maria (5), Lorient (4), Groix (2), Port-Haliguen (2), Doélan (2), Le Guilvinec (1), Concarneau (1), Belon (1).					
<b>Taille :</b>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	7,76 m	16,50 m	9,77 m	16	0	1

Figure 10 : Caractéristiques de la flottille de palangre et ligne sur le site de l'île de Groix

Le matériel utilisé et la technique de pêche sont adaptés selon la nature du fond, le courant, la houle et la saison qui influent sur le comportement du poisson. Les ligneurs recherchent le poisson le plus souvent sur des têtes de roches ou des épaves, mais il arrive également qu'ils prospectent sur des fonds de sable l'hiver lorsque le poisson s'y trouve en matre. Ils recherchent notamment les chasses d'oiseaux qui constituent d'excellents indices de présence du poisson. Le bar, le lieu ou la doradé sont ciblés avec des palangres de fond, pélagique et de surface. Les palangres sont filées le matin pour quelques heures. Elles sont bouëtées<sup>9</sup> au fur et à mesure du filage avec un appât vivant ou mort, du lançon préférentiellement. Elles peuvent être calées sur des fonds meubles ou maintenues entre deux eaux par l'intermédiaire de flotteurs fixés à intervalle régulier sur la ligne mère. Les congres, juliennes, raies, etc., ne sont quant à eux ciblés qu'avec des palangres de fond. Ces palangres sont lestées sur le fond avec des poids positionnés à intervalle régulier sur la ligne mère, puis à chaque extrémité par une ancre. Elles sont laissées à l'eau une dizaine d'heures et sont levées une fois par jour.

L'ensemble du site est fréquenté par les ligneurs et palangriers, mais **la partie est du site est la plus fréquentée**.

Si le site représente une faible part de la surface totale exploitée par les navires pratiquant la ligne ou la palangre sur le site, plus de la moitié de ces navires pratique la ligne ou la palangre de façon très régulière sur le site Natura 2000.

*Casier à gros et à petits crustacés : p.35 du rapport en **annexe X***

Les casiers sont de différentes formes selon les espèces ciblées. On distingue ainsi les casiers à gros crustacés (tourteaux, araignées, homards), les casiers à langoustine et les casiers à petits crustacés (crevettes bouquet et crevettes grises). Les casiers sont bouëtés au moment du filage, avec des poissons ayant une odeur forte et ne se désintégrant pas trop vite, tels que la raie, le grondin, le chinchard ou la roussette, etc. Les casiers sont remontés après avoir été laissés à l'eau pendant un temps variable, généralement 1 nuit. Il s'agit d'une technique de pêche très sélective, les captures de crustacés de taille inférieure à la réglementation étant remises à l'eau vivante.

**12 navires ont pratiqué cette pêche** et les caractéristiques de la flottille sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Nb de navires en 2013 :</b>	12. ↳ 8 navires pratiquent le casier à gros crustacés, 5 le casier à crevettes et 3 le casier à langoustine.					
<b>Ports d'attache :</b>	Lorient (5), Groix (1), Kernevel (1), Le Belon (1), Doélan (4).					
<b>Taille :</b>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	8,18 m	12,8 m	9,32 m	11	1	0

Figure 11: Caractéristiques de la flottille de casier sur le site de l'île de Groix

Le nombre de navires en activité sur le site va de 6 navires au minimum en mars à 11 en août-septembre. Cette fluctuation s'explique à la fois par la saisonnalité des espèces recherchées mais aussi par les stratégies de pêche individuelles de chaque navire, selon qu'il pratique ou non d'autres métiers.

<sup>9</sup> Appâtées

Les casiers sont mis à l'eau **sur des fonds meubles ou durs**, le plus souvent l'aplomb de la roche est recherché. La crevette se travaille à la côte dans les zones rocheuses. Sur le site, c'est la **partie nord qui est la plus fréquentée, particulièrement à l'ouest et à l'est**. La zone du large est moins fréquentée. Ceci s'explique par la nature du fond et par le fait que ce soit une zone de chalutage, ce qui rend plus difficile la cohabitation entre métiers.

Plus de la moitié des navires qui pratiquent le casier sur le site Natura 2000 le font de façon très régulière.

*Bolinche* : p.28 du rapport en **annexe X**

La sardine constitue plus de 85% des captures annuelles réalisées par les bolincheurs. En 2013, les professionnels qui ont travaillé sur le site de Groix ont également déclaré de l'anchois, du chinchard, du maquereau, du mullet, de la dorade et du sar.

**7 bolincheurs ont fréquenté le site** Natura 2000 en 2013 et les caractéristiques de la flotille sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Nb de navires en 2013 :</b>	7					
<b>Ports d'attache :</b>	Saint-Guénéolé (4), Concarneau (3)					
<b>Taille :</b>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	14,30 m	17 m	15,99 m	0	1	6

Figure 12 : Caractéristiques de la flotille de bolinche sur le site de l'île de Groix

Cette pêche se déroule **essentiellement la nuit**, lorsque les matras de poissons se rapprochent de la surface pour se nourrir. En hiver, les flotilles quittent donc le port vers 17h pour rentrer dans la nuit, tandis qu'en été le départ se fait un peu plus tard pour un retour au petit matin. Au printemps par contre, la pêche se déroule de jour entre 9h et 17h globalement, les bolincheurs pêchant à vue le maquereau et le mullet. La sardine est pêchée toute l'année, mais l'essentiel des captures est réalisé en été car c'est à cette période qu'elle est la plus grasse. L'anchois est également pêché en été.

Les bolincheurs sont particulièrement mobiles, ils suivent les espèces pélagiques tout au long de l'année sur des zones étendues, comprises entre la côte et 100 m de profondeur maximum. Ils tournent **essentiellement sur des fonds de sable ou de vase**, parfois dans des zones très peu profondes (moins de 10 m). Il leur arrive également de tourner au-dessus de fonds rocheux, mais dans ce cas, une hauteur d'eau minimum de 30 m est nécessaire pour ne pas créer d'avaries sur la senne.

**Les zones les plus travaillées se situent tout autour de Groix** où 4 à 5 bolincheurs ont déclaré une activité en 2013, **et dans l'ouest du site** où l'ensemble a travaillé au cours de cette année. En termes de fréquentation c'est **la partie ouest du site qui est la plus fréquentée** avec une quarantaine de mois de travail cumulés.

*Drague à coquille Saint-Jacques* : p.38 du rapport en **annexe X**

Cette pêcherie est très encadrée par les structures professionnelles qui fixent pour chaque campagne un calendrier et des horaires de pêche précis. La pêche à la coquille Saint-Jacques est saisonnière. Chaque année, un calendrier autorise l'ouverture et la fermeture de la campagne qui se déroule généralement **entre les mois de novembre et mai**. Au cours de la campagne, les navires sont autorisés à pêcher de **9h à 16h**. Ils travaillent avec une ou deux **dragues d'une largeur de 2 mètres maximum**. Cette pêcherie fait régulièrement l'objet de fermetures pour cause de contamination des coquillages par la phycotoxine amnésiante ASP (*Amnesic Shellfish Poisoning*), produite par la micro-algue *Pseudo-nitzschia*.

Le site Natura 2000 est fréquenté par **3 navires**. Elle est pratiquée sur un gisement dont une partie est comprise dans le site Natura 2000, **au Nord de l'île entre la pointe de Pen Men et la pointe des Chats**. Dans ce périmètre, elle est tout de même interdite en face de la zone comprise entre la pointe du Grognon et la pointe de Stanverec.

Chalut de fond à lançon : p.34 du rapport en **annexe X**

Cette pêche a pour objectif de capturer du lançon pour en faire un appât par la suite. **Un seul professionnel a déclaré avoir pratiqué ce métier** sur le site lors de l'enquête. Le nombre de navires pratiquant ce métier est en réalité plus important sur la zone. Lors des enquêtes VALPENA en 2014, les professionnels interrogés n'ont pas pensé systématiquement à la citer, considérant cette pêche d'appâts comme accessoire par rapport à leur activité. L'espèce la plus recherchée est le gros lançon jaune car il est plus robuste, à la différence du petit lançon qui a tendance à mourir, en plus de moins bien tenir sur les hameçons.

Cette pêche se pratique **entre avril et septembre**. Au printemps et en automne, les professionnels pêchent généralement leur lançon tous les deux jours, il est soit maintenu vivant à bord, soit au ponton dans de vieux tambours de machine à laver faisant office de vivier. A contrario, l'été, la chaleur rend difficile la survie du lançon, il est donc pêché quotidiennement.

Le lançon se pêche **sur des fonds de sable** au chalut de fond simple, sur le même principe que les chaluts de fond classiques mais à une échelle beaucoup plus réduite et avec un bourrelet franc non chaîné. Cette pêche n'étant déclarée que par un seul professionnel, aucune information ne peut être transmise sur sa localisation sur le site pour des raisons de confidentialité.

Drague à bivalves : p.40 du rapport en **annexe X**

**Un seul navire pratique cette pêche** sur le site au cours de laquelle le vernis<sup>10</sup> (*Callista chione*) est ciblé. La pêche est autorisée au sein d'un **gisement compris au sein du site Natura 2000 de l'île de Groix dans sa partie nord-est**. Le vernis est exploité **toute l'année**. Cependant, la pêcherie connaît des périodes de fermeture sanitaire récurrentes pour cause d'efflorescences de phytoplanctons toxiques Dinophysis. De manière générale, cette activité est très dépendante de la bonne qualité des eaux côtières.

Carrelet à éperlan : p.41 du rapport en **annexe X**

Le carrelet est un filet soulevé à partir d'un bateau pour pêcher les athérines (*Atherina sp.*) appelées également faux éperlans. La pêche au carrelet consiste à déposer un filet lesté sur le fond puis à appâter le poisson. Celui-ci est ensuite capturé lorsque le filet est remonté.

Cette activité a lieu principalement au Croisic, en baie de Quiberon et dans le golfe du Morbihan. Ce métier est saisonnier, il est pratiqué **d'avril à septembre**.

Au cours de l'étude, **2 navires de moins de 12 mètres ont déclaré avoir pratiqué le carrelet à éperlan** sur le site Natura 2000.

Pêche du pouce-pied : p.42 du rapport en **annexe X**

Espèce à forte valeur commerciale, elle est exploitée sur l'île de Groix par quelques pêcheurs professionnels. Les grappes de pouces-pieds sont détachées de la roche à l'aide d'un marteau et/ou d'un burin.

La pêche du pouce-pied est autorisée selon **un calendrier précis, qui fixe les jours où celle-ci est ouverte**, exceptée **en janvier, juillet et août où la pêche est interdite**. En 2013, **60 jours de pêche ont été autorisés**, mais **des opérations de pêche n'ont été réalisées que sur 27 jours seulement**. **5 pêcheurs ont déclaré avoir pêché du pouce-pied sur l'île de Groix en 2013**. Ils ont pêché **1 190 kg de pouces-pieds sur l'île, sur un total de 40 opérations de pêche**. Les mois de **mai, septembre et décembre ont été les mois de plus fortes productions**.

Les pêcheurs prélèvent les pouces-pieds à **marée basse, au niveau des étages médio et infralittoral**. **La zone de pêche autorisée au pouce-pied sur l'île de Groix est relativement restreinte** puisque toute la côte nord, comprise entre la pointe de Pen Men et la pointe du Grognon,

<sup>10</sup> Espèce de gros bivalve de la famille des *Veneridae*.

et la côte sud, comprise entre le méridien passant à 200 m dans l'Est de la pointe St Nicolas, et le méridien de la pointe des Chats, sont interdites à la pêche en tout temps. Les zones de pêche au pouce-pied à Groix sont réputées particulièrement dangereuses et difficiles d'accès à cause de la houle. Les professionnels sont donc fortement tributaires des conditions de mer pour exercer ce métier.

#### Pressions potentielles (AAMP, 2010) :

Les pressions potentielles connues des activités de pêche sur les milieux naturels sont présentées ici de façon générique mais ne sont pas nécessairement avérées au sein du site Natura 2000 de l'île de Groix. Il s'agira de les caractériser au regard des objectifs de conservation du site.

Globalement, tout engin de pêche remorqué au-dessus des fonds peut altérer, à divers degrés, le substrat et les communautés s'y développant. Si la drague semble être la technique la plus préjudiciable pour les fonds marins, les chaluts sont également responsables de perturbations non négligeables et sont considérés comme les engins de pêche ayant les plus forts impacts sur les organismes benthiques en Mer du Nord (Lindboom and De Groot, 1998). Il n'existe cependant qu'un petit nombre d'études sur les impacts à long terme.

Selon Croxall J *et al.*, 2000, les points clés concernant les impacts des engins de pêche sur l'environnement marin sont :

- Les impacts les plus forts apparaissent lorsqu'un environnement non pêché est exploité pour la première fois (Collie *et al.*, 2000) ;
- L'impact de la pêche dépend de l'équilibre entre la pêche et les phénomènes naturels ;
- L'impact de la pêche peut être direct ou indirect sur l'environnement marin, résultant de captures accidentelles d'espèces non voulues et de dommages sur les habitats ;
- Les habitats les plus résistants aux engins trainants sont les fonds meubles (sable, graviers) dans l'eau de surface car ils sont habitués aux phénomènes naturels. Les habitats les plus à risque sont les récifs coralliens, les fonds de maërl et les herbiers. Pour ces derniers, un retour à l'état d'origine peut prendre de nombreuses années, surtout pour les habitats en eaux profondes ;
- Biologiquement, les espèces les plus touchées par la pêche (effets directs et indirects) sont caractérisées par une maturité tardive, une grande taille des individus et de potentiellement faibles taux d'augmentation de la population ;
- Les captures accidentelles d'oiseaux ou de mammifères marins peuvent être élevées pour quelques pêcheries de palangriers, filets ou sennes mais des mesures peuvent être instaurées pour réduire les captures accidentelles sans réduire les captures des espèces cibles ;
- Les filets et casiers perdus (pêche fantôme) continueront à pêcher jusqu'à ce que les engins soient cassés ou envahis d'espèces colonisatrices ;
- La pêche génère des effets indirects sur la structure des communautés marines (écosystème). Dans de nombreux écosystèmes, la pêche n'a pas d'effets directs sur les interactions mais les changements observés sont dus à la perte d'espèces vulnérables.

Par ailleurs, il est défini que les impacts négatifs des activités de pêche par rapport aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 dépendent (Pedersen, 2009) :

- du type d'engin de pêche utilisé (et du type de pression qu'il génère),
- de l'intensité\* (spatiale et temporelle) de l'activité de pêche sur l'habitat,
- de la résilience\* de l'habitat et des espèces,
- du niveau initial de complexité physique et biologique de l'habitat ou de la communauté.

Bibliographie :

CRPMEM Bretagne, 2015. Diagnostic socio-économique des activités de pêches professionnelles. Zone spéciale de conservation FR5300031 – Île de Groix. 45p.

Agence des Aires Marines Protégées, 2010, *Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer, Tome 1, Pêche professionnelle Activités - Interactions - Dispositifs d'encadrement*, 152 p.

Croxall J., Furness B., Hammond P., Jennings S., Kaiser M., Macpherson E., Moore G., Rogers S., 2000, *Commercial Fishing. The wider ecological impacts*. British Ecological Society. 66 p.

Collie, J.S., Hall, S.J., Kaiser, M.J., and Poiner, I.R. 2000. *A quantitative analysis of fishing impacts on shelfsea benthos*. Journal of Animal Ecology, 69(5): p. 785-798.

Pedersen, S. A., Fock, H., Krause, J., Pusch, C., Sell, A. L., Böttcher, U., Rogers, S. I., Sköld, M., Skov, H., Podolska, M., Piet, G. J., and Rice, J. C. 2009. Natura 2000 sites and fisheries in German offshore waters.–ICES Journal of Marine Science, 66: 155–169. 14 p.

<http://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/Par-qui/Pecheurs-professionnels>